

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, à dix-huit heures,
Présents : 48 le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés : 18 la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs : 11 après convocation légale en date du 26 février 2026, sous
Votants : 59 la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUQUET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Bernadette RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, MME Maryline VICARD.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Céline CHARRIAUD, MME Yolande CHASSANG, MME Bonnie DELEPINE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDÉVIGNE, MME Marine NEGRE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
M. Philippe DELORT donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Olivia GUEROULT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Christian GRENIER donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Gilbert GLANDIERES donne pouvoir à M. René PELISSIER
M. Axel JOURQUIN donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
M. Bernard REMISE donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à M. Loïc POUDEROUX

M. Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **11 MARS 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **11 MARS 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-052-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - RÉGIE ASSAINISSEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard MAURY

Madame Céline CHARRIAUD, Présidente, quitte la salle des séances pour le vote des comptes financiers uniques 2025.

Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, Vice-Président, est élu Président de Séance.

Le Compte Financier Unique 2025 de la régie Assainissement fait apparaître un déficit de la section de fonctionnement et un excédent de la section d'investissement.

Trois services sont gérés dans cette régie :

- Service public d'assainissement non collectif : Les charges de fonctionnement du service s'élèvent à 6 800 €. La prestation du SIGAL de 57 690 €, pour effectuer les diagnostics sur les communes, se poursuit. Cette année, les diagnostics ont été réalisés sur les communes de Rézentières, Roffiac, Vieillespesse, Paulhac et Andelat. La prestation du SIGAL est plus importante cette année compte tenu des besoins du service. En effet, le Sigal a pallié, sur un temps donné, l'absence de l'agent titulaire du service dont le remplacement a été effectué à partir de juillet 2025. Les charges de personnel, à hauteur de 84 767,51 €, sont inférieures à la prévision car ledit remplacement était prévu à partir d'avril. On retrouve également en fonctionnement les intérêts de la ligne de trésorerie, nécessaire pour le fonctionnement de la régie. Il est précisé que le coût de l'absence de l'agent titulaire est couvert par une recette d'assurance statutaire.

En recettes, un produit de 80 320 € a été perçu dont 57 540 € liée à la prestation du SIGAL et 22 780 € pour les contrôles réalisés en interne. Un déficit de fonctionnement de 5 368,25 € est constaté qui s'explique par un manque de recettes en raison de l'agent absent en début d'année.

En investissement, de l'outillage a été acheté. Le service se clôture avec un excédent d'investissement de 9 876,45 €.

- Service de ramassage et traitement des boues issues de l'assainissement collectif : Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 271 082,33 € concernent la participation au SYTEC pour la plateforme de co-compostage pour 163 190,58 € et pour les travaux de curage de la lagune de Bouzentès. La facture n'a pas encore été payée. Les travaux sont valorisés à hauteur de 91 062,89 € en charges rattachées. La redevance intercommunale des boues issues de l'assainissement collectif, collectée et reversée par les communes, représente un produit de 181 481,85 € (avec une estimation de consommation d'eau pour 7 communes, celles-ci ne nous les ayant pas communiquées). L'emprunt prévu pour les travaux de curage est en restes à réaliser, et sera débloqué au réel une fois le coût définitif connu, de même que la réalisation des opérations d'étalement de la charge.

Le service se clôture sur un excédent de fonctionnement de 6 276,68 € et un excédent d'investissement de 37 030,39 € (emprunt de 37 000 € en restes à réaliser).

- Assainissement collectif : Un service d'assainissement collectif devait être mis en place avec le transfert obligatoire de la compétence assainissement collectif à Saint-Flour Communauté. Ce transfert n'étant pas effectif, les charges à caractère général et les charges de personnel sont inférieures à la prévision. Elles concernent uniquement l'embauche d'un électromécanicien, arrivé en décembre 2025, et d'un responsable de service mutualisé avec le service « eau » (30% pour l'assainissement). En recettes, des versements de salaire ont été réalisés pour un montant de 34 121,53 € pour le travail effectué par le responsable sur l'étude de transfert de compétence, et l'agent affecté sur ce service intervenant au sein des services de Saint-Flour Communauté comme électromécanicien.

En investissement, les écritures retracent l'achat d'outillage et de mobilier.

La dette en capital s'élève à 126 916,65 € au 31 décembre 2025 contre 131 855,22 € au 31 décembre 2024, à laquelle il faut ajouter un emprunt de 37 000 € inscrit en restes à

Accusé de réception en préfecture
015-20066660-20260304-BEL-2026-052-BF
Date de transmission : 12/03/2026
Date de réception en préfecture : 11/03/2026

réaliser souscrit pour financer les travaux de curage de lagunes, soit un total de 163 916,65 €.

⇒ Résultats d'ensemble définitifs :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement - 3 704,40 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement + 46 232,57 €

Résultat global définitif de l'exercice 2025 + 42 528,17 €

Pour mémoire, résultat global définitif Exercice 2024 + 122 403,88 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la présentation détaillée du Compte Financier Unique de la Régie Assainissement annexée à la délibération ;

Vu le Compte Financier Unique de la Régie Assainissement ;

Vu le résultat du Compte Financier Unique de la Régie Assainissement, dressé en collaboration par la Présidente de Saint-Flour Communauté et le Comptable public, arrêté aux montants suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		111 475,12 €		10 928,76 €	€	122 403,88 €
Opérations de l'exercice	461 337,22 €	346 157,70 €	15 777,75 €	14 282,54 €	477 114,97 €	360 440,24 €
TOTAUX (1)	461 337,22 €	457 632,82 €	15 777,75 €	25 211,30 €	477 114,97 €	482 844,12 €
Résultats de clôture	- 3 704,40 €			9 433,55 €		5 729,15 €
Restes à réaliser (2)			200,98 €	37 000,00 €		
TOTAUX CUMULES (1+2)	461 337,22 €	457 632,82 €	15 978,73 €	62 211,30 €	477 315,95 €	519 844,12 €
RESULTATS DEFINITIFS	- 3 704,40 €			46 232,57 €		42 528,17 €

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 18 février 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

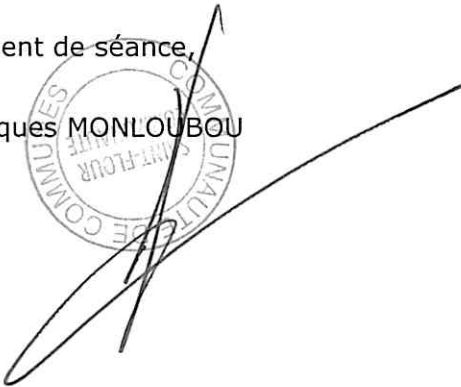
- ✚ **RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;**
- ✚ **PREND CONNAISSANCE du résultat du Compte Financier Unique 2025 de la Régie Assainissement tel que détaillé en annexe de la délibération ;**
- ✚ **DECIDE D'ARRÊTER le Compte Financier Unique 2025 de la Régie Assainissement aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;**
- ✚ **AUTORISE le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;**
- ✚ **DECIDE DE LUI DONNER POUVOIR pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POUR : 59 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président de séance,

Jean-Jacques MONLOUBOU

A circular official stamp is partially visible, containing the text "UNION DES COMMUNES" and "SAINT-FLOUR". A large, bold, handwritten signature in black ink is written over the stamp and extends to the right.

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' and 'P' followed by a horizontal line, is written below the name.

➤ Régie Assainissement

❖ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
011	Charges à caractère général	24 203,42 €	32 667,68 €	68 590,00 €	67 644,41 €
012	Charges de personnel	54 318,58 €	51 530,84 €	185 000,00 €	120 171,46 €
Dont	SPANC			97 000,00 €	84 767,51 €
	Assainissement collectif			88 000,00 €	35 403,95 €
65	Autres charges gestion courante	167 763,94 €	296 159,19 €	296 522,67 €	254 254,64 €
Dont	Participation co-compostage (boues)	167 762,83 €	163 190,58 €	163 190,58 €	163 190,58 €
	Participation travaux curage (boues)		132 967,42 €	133 322,09 €	91 062,89 €
	Charges diverses (SPANC)		1,19 €	10,00 €	1,17 €
66	Charges financières (SPANC)	3 948,60 €	2 916,83 €	3 000,00 €	1 674,21 €
66	Charges financières (Boues)		3 321,73 €	7 500,00 €	7 964,37 €
66	Charges financières (Ass coll)				243,64 €
67	Charges exceptionnelles				520,00 €
68	Dotations aux amortissements	3 360,00 €	3 360,00 €	0,00 €	0,00 €
68	Dotations aux provisions	1 046,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68	Charges à étaler (Boues)		2 216,67 €	8 864,49 €	8 864,49 €
	TOTAL DEPENSES	254 640,54 €	392 172,94 €	569 477,16 €	461 337,22 €

Charges à caractère général :

SPANC :

Frais généraux : 6 800 €

Prestation du SIGAL pour effectuer les diagnostics sur les communes pour 57 690 €.

Assainissement collectif : Frais de bureau et de téléphone, petites fournitures.

Charges de personnel :

SPANC : Remplacement d'un congé maladie à compter de juillet (prévu à partir d'avril).

Assainissement collectif : Recrutement d'un électromécanicien arrivé en décembre et d'un responsable de service mutualisé avec le service eau (30%) arrivé en avril. Les recrutements prévus n'ont pas tous été effectués car la compétence assainissement n'est pas transférée.

Charges de gestion courante :

Participation au SYTEC pour la plateforme de co-compostage.

Travaux de curage de la lagune de Bouzents réalisés (rattachement sur devis). La facture n'est pas encore payée par le SYTEC.

Charges financières :

Remboursement des intérêts de la ligne de trésorerie du budget et de l'emprunt lié aux travaux de curage.

Etalement de la charge liée au curage.

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
002	Excédent reporté	91 686,96 €	92 500,60 €	111 475,12 €	111 475,12 €
<i>Dont</i>	<i>Excédent service SPANC</i>	25 888,63 €	13 230,60 €	15 597,96 €	15 597,96 €
	<i>Excédent service BOUES</i>	65 798,33 €	79 270,00 €	95 877,16 €	95 877,16 €
013	Remboursement arrêt maladie	0,00 €	29 681,61 €	46 000,00 €	49 699,45 €
70	Produits des services (SPANC)	67 900,00 €	63 150,00 €	106 000,00 €	80 320,00 €
75	Autres produits gestion courante (Redevance boues)	181 236,34 €	185 336,14 €	180 000,00 €	181 481,85 €
75	Autres produits (SPANC)		1,39 €	2,04 €	203,37 €
791	Transfert charges d'exploitation (Boues)		132 967,42 €	37 000,00 €	0,00 €
74	Subvention BG (Ass coll)			89 000,00 €	34 121,53 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	10,90 €	0,00 €	331,50 €
777	Amortissement subvention	11 301,02 €		0,00 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES	352 124,32 €	503 648,06 €	569 477,16 €	457 632,82 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT		+ 97 483,78 €	+ 111 475,12 €		- 3 704,40 €

SPANC :
Communes concernées cette année : Rézentières, Roffiac, Vieillespesse, Paulhac, Andelat.

Traitement des boues :
Redevance liée au traitement des boues encaissée de 181 481,85 € (Estimation sur 7 communes).
Le transfert de charges lié aux travaux de la lagune de Bouzents n'a pas été réalisé car la facture n'est pas encore réglée.

Assainissement collectif :
Des reversements de salaire d'un montant de 34 121,53 € ont été réalisés pour compenser le temps de travail du responsable de service sur le transfert de la compétence assainissement, et les interventions de l'électromécanicien au sein des services de Saint-Flour Communauté.

Résultat par service :
Assainissement collectif : - 4 612,83 € (service non mis en place, manque de recettes)
SPANC : - 5 368,25 € (Pas d'agent en début d'année pour effectuer les contrôles, ce qui crée un manque de recettes)
Boues : + 6 276,68 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025
001	Résultat reporté (SPANC)		4 983,18 €	0,00 €	0,00 €	
21	Equipement SPANC	0,00 €	0,00 €	10 896,18 €	1 219,83 €	
21	Equipement Assainissement collectif			47 000,00 €	5 691,24 €	200,98 €
13	Amortissement subvention	11 301,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
48	Charges à étaler (Boues)		132 967,42 €	37 000,00 €		
16	Capital emprunt (Boues)		2 216,67 €	8 897,07 €	8 866,68 €	
TOTAL DEPENSES		11 301,02 €	140 167,27 €	103 793,25 €	15 777,75 €	200,98 €

SPANC :

Outillage pour technicien.

Traitement des boues :

Remboursement du capital d'emprunt lié au curage de la lagune d'Andelat.

Assainissement collectif :

Outillage et mobilier de bureau pour technicien et responsable de service (30%).

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-052-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025
001	Excédent reporté	2 957,84 €		10 928,76 €	10 928,76 €	
Dont	SPANC			10 896,18 €	10 896,18 €	
	Boues			32,58 €	32,58 €	
1068	Excédents capitalisés		4 983,18 €			
040	Dotation amortissements	3 360,00 €	3 360,00 €			
45	Régul subvention travaux (SPANC)		7 536,18 €			
10	FCTVA				418,05 €	
16	Emprunt (Boues)		133 000,00 €	37 000,00 €		37 000,00 €
16	Emprunt (Ass coll)			47 000,00 €	5 000,00 €	
48	Charges à étaler (Boues)		2 216,67 €	8 864,49 €	8 864,49 €	
	TOTAL RECETTES	6 317,84 €	151 096,03 €	103 793,25 €	25 211,30 €	37 000,00 €
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	- 4 983,18 €	+ 10 928,76 €		+ 46 232,57 €	
	RÉSULTAT DEFINITIF	+ 92 500,60 €	+ 122 403,88 €		+ 42 528,17 €	

Capacité restant dû au 31/12/2025 :

Service Boues 121 916,65 € (1 emprunt - terme en 2039) – En RAR 37 000 €
Service Assainissement collectif 5 000 € (1 emprunt – terme en 2035)

Traitement des boues :
Poursuite étalement de la charge de la lagune d'Andelat.

L'emprunt pour le curage de la lagune de Bouzentès est en restes à réaliser car la facture des travaux est rattachée à l'exercice sur devis. Quand la facture sera réglée, l'emprunt sera calculé au réel et le même mécanisme d'étalement de la charge devra être mis en place.

Assainissement collectif :
Emprunt lié à l'achat d'outillage et de mobilier.

Résultat par service :
Assainissement collectif : -674,27 €
SPANC : + 9 876,45 €
Boues : + 37 030,39 €

Accusé de réception en préfecture
015-200966660-20260311-D01B3-26-052-BF
Date de transmission : 11/03/2026
Date de réception en préfecture : 11/03/2026

SAINT-FOUR COMMUNAUTE – REGIE ASSAINISSEMENT

CFU 2025

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président de séance,

Nombre de membres en exercice : 77

Nombre de membres présents : 68

VOTE : Pour : 59

Contre : 0

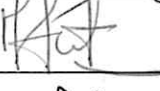
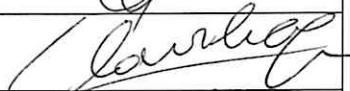
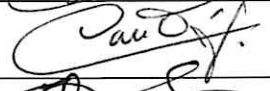
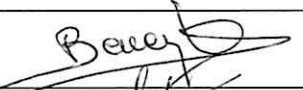
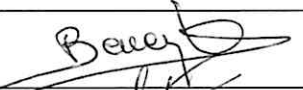
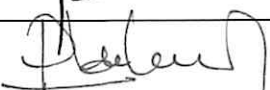
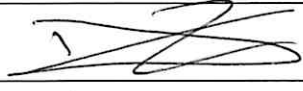
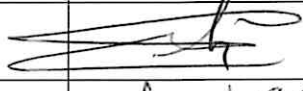
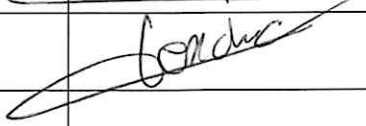
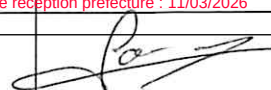
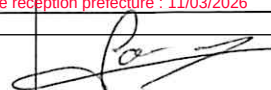
Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Délibéré par le Conseil communautaire, réuni en session ordinaire
À Saint-Flour, le 4 mars 2026

Date de convocation : 26 février 2026

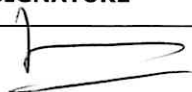
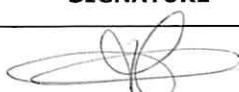
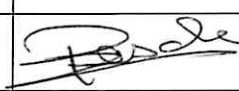
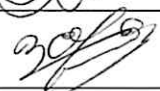
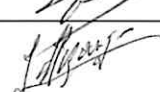
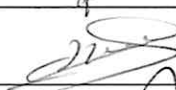
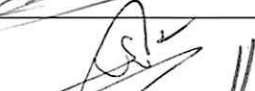
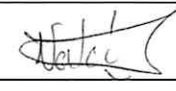
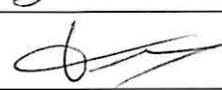
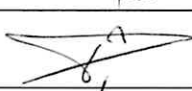
Les Membres du Conseil Communautaire

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
AMARGER Agnès ou CHAUVEL Pascal		CHASSANG Pierre ou FARGES André	
AMARGER Didier ou BERTHON Stéphanie		CHASSANG Yolande ou DECONQUAND Jean-François	
ANDRIEUX Annie ou BARRIOL Jacky		CHASTANG Marcel ou SALSON Benjamin	
ANTONY Béatrice		CHEVALIER Gilbert ou JOURDES Frédéric	
ASTRUC Frédéric ou VERNET Jérôme		CLAVILIER Guy ou BODEAU Jacques	
BATIFOL Nicole		COUDY Bernard ou RIGAL Christophe	
BEAUREGARD Pierrette ou FABRE Hervé		COURET Gérard ou ROBERT-MISSONNIER Isabelle	
BENEZIT Sophie ou MODENEL Alain		DE LAROCHE Philippe ou CONDUITIER Jean-Luc	
BERTHET Jean-Paul		DELCROS Frédéric	
BESSE Marina ou BEC Jean-Pierre		DELEPINE Bonnie	
BIGOT Gilles ou BAGUET Hervé		DELORT Philippe	
BONAL Richard ou AJALBERT Andrée		DELPY Gérard ou MAGENTIES Marc	
BONNEFOI Claude ou ROCHE Alain		DELRIEU Ghislaine ou CUSSAC Thierry	
BOUCHARINC Jean-Luc		ECHALIER Philippe ou DOUET Virginie	
BOUDON Robert ou VAISSADE Sylvie		GENDRE Christian ou ASTRUC Olivier	
BOUDOU Jean-Marc ou BATIFOULIER Amandine		GENDRE Vital ou VERRIERE Louis	
BOULDOIRES Éric		GLANDIERES Gilbert	
BRUN Joël ou COSTANTINI Alberto		GOMESSE Eric ou MAURANNE Nelly	

Accusé de réception en préfecture
S-200066660-20260304-DELIB2026-052-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE – REGIE ASSAINISSEMENT

CFU 2025

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
GRAS Jérôme		PETITIMBERT Marie	
GRENIER Christian		PORTAL Sylvie ou TERRISSE Jérôme	
GUEROULT Olivia ou BADUEL Michel		POUDEROUX Loïc ou BONNET Anne-Sophie	
GUIBERT Martine		POUDEVIGNE Pascal ou DELPRAT Arnaud	
JANVIER Nadine ou GINHAC Daniel		POUGNET Marc	
JOURQUIN Axel ou BRIQUEZ Agnès		PRIVAT Jean-Claude	
LAROUSSINIE Jonathan		REMISE Bernard ou FOSSE BALDRAN Catherine	
LESTEVEN Nathalie		RESCHE Bernadette ou ROBERT Thierry	
MALLET Annick		RESCHE Jean-Paul ou CUSSAC Jean-Michel	
MAURY Bernard		REVERSAT Olivier ou MUNERY Céline	
MEZANGE Jean-Marie ou CHASSANG Jean-Pierre		RICHARD Jeanine	
MICHAUD Guy ou CHASSANG Stéphane		ROCHÈS Patricia ou SAINT-JOANIS Sandy	
MIRAL Daniel ou GUY Michel		ROUFFIAC Michel ou CUSSAC Sébastien	
MONLOUBOU Jean-Jacques		ROUSSEL Robert	
MOULIADE Gérard		SEGUIS Pierre ou GRIFFOUL Monique	
NAVECH Louis ou POJOLAT Aurélien		TALAMANDIER Serge ou SABATIER Jean-Luc	
NEGRE Marine		VICARD Maryline	
NIOCEL JULHES Emmanuelle		VIDAL Christophe ou AURIERE Bernard	
PELISSIER René		VIGIER Hervé	
PERRIN Jean-Luc		VITAL David ou RODIER Daniel	

Certifié exécutoire par le Président de séance,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
À Saint-Flour, le 4 mars 2026

19 1 MARS 2026

; et de la publication le **'1 1 MARS 2026**

Le Président de séance,

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20260304-DELIB2026-052-BF
 Date de télétransmission : 11/03/2026
 Date de réception préfecture : 11/03/2026